

31060 - Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion

**Proposition d'attribution de subventions et de
reconduction de conventions de financement de
dispositifs d'accompagnement vers l'insertion sociale et
locative des jeunes**

CP/2019/399

Service chef de file :

L5 - Habitat et logement

L520 - Service Développement du logement social

Résumé :

Le public jeune est au centre de nombreuses politiques publiques portées par le Département. En matière d'accès au logement, ce public rencontre de multiples difficultés qui freinent ou empêchent son autonomie, notamment locative.

Aussi, le Département a développé et soutenu la création de différents outils d'accès à l'autonomie locative, s'adressant aux jeunes en fonction de leurs besoins d'accompagnement : la plateforme d'accueil et d'orientation, la colocation coachée, le Pass'Accompagnement et Cap'Loji.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de renouveler l'attribution des subventions aux associations en charge de ces outils et d'approuver les termes des conventions à conclure avec ces associations.

Acteur incontournable en matière de solidarités, le Département soutient et encourage, à travers plusieurs dispositifs d'accompagnement, le développement de l'autonomie des jeunes afin de favoriser leur accès à une insertion sociale, professionnelle ainsi qu'au logement, premières étapes clés de la vie de jeunes adultes.

Ces différents outils s'inscrivent pleinement dans la politique départementale de l'habitat et figurent à ce titre dans le Plan Départemental de l'Habitat 2018-2023 adopté par l'Assemblée Plénière lors de sa réunion du 26 mars 2018 (CD/2018/008) et pour certains dans le PDALHPD 2015-2020 (Délibération n° 110 du 02/11/15). Ils figurent également dans le plan Enfance Jeunesse Famille, adopté par l'Assemblée Plénière le 25 juin 2018 (CD/2018/021).

Parce que la jeunesse recouvre une réalité multiple, le Département a pensé une palette d'outils d'accompagnements complémentaires, répondant aux différents besoins des jeunes en s'adaptant à leurs différents degrés d'autonomie.

1- DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENTS A DESTINATION DES JEUNES LES PLUS FRAGILES

1-1 Un accompagnement alliant insertion sociale et professionnelle : la plateforme d'accueil et d'accompagnement commune pour l'association l'Etage et la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg

Depuis janvier 2017, afin de renforcer le lien entre insertion sociale et insertion professionnelle des jeunes les plus fragilisés, le Département finance deux postes de travailleurs sociaux (Délibération n°418 du 09/10/17) : un à l'Etage et un à la Mission Locale pour l'Emploi (MLPE) et ce pour la mise en place d'une plateforme d'accueil et d'accompagnement à destination des jeunes Bas-Rhinois en difficulté, présents en grand nombre à Strasbourg.

Cette plateforme, grâce à l'expertise propre de ces deux structures et à leur connaissance de ce public a pour mission l'évaluation des situations des personnes rencontrées, l'articulation des dispositifs d'aide et en fonction, la réorientation ainsi que l'observation de l'évolution des besoins, voire la proposition d'évolution de l'offre globale de services en direction des jeunes les plus précaires.

Les jeunes rencontrés peuvent être réorientés vers des dispositifs d'accompagnement tels que le Pass'Accompagnement, la colocation coachée, la Garantie Jeunes, etc...

Au cours de l'année 2018, le service social de l'Etage (5 ETP en charge de l'accueil, l'évaluation et l'orientation) a reçu 581 jeunes. La majorité de ces jeunes a entre 18 et 21 ans (58%), est très souvent isolée et 30% d'entre eux indiquent spontanément avoir été pris en charge par l'aide sociale à l'enfance durant leur minorité. 57 % de ces jeunes n'ont pas de ressources.

Concernant l'insertion professionnelle de ce public, le travail renforcé avec la MLPE permet une articulation systématique dès que la situation du jeune le permet. Les rencontres hebdomadaires entre le travailleur social de la MLPE et les référents de parcours jeunes de l'Etage facilitent les orientations croisées, améliorent l'articulation des aides tout en permettant de partager les analyses et les plans d'actions.

Pour cette même année, le travailleur social de la MLPE de Strasbourg a été en contact avec 244 jeunes et 50 d'entre eux ont bénéficié d'un accompagnement social renforcé. Les jeunes accueillis dans ce cadre ont principalement entre 22 et 25 ans (61%). Ils sont 36 % à être hébergés chez leurs parents ou chez un membre de leur famille, 30% disposent d'un logement autonome et enfin, 16% sont en situation d'hébergement précaire.

Concernant l'insertion professionnelle, au cours de l'accompagnement, 63% de ces jeunes sont entrés en emploi, 18% en formation, 18% en immersion en entreprise et 3% en contrats d'alternance.

De plus, le travailleur social assure une permanence d'accueil et des temps de concertation avec les conseillers en insertion au sein de chacune des 6 antennes de la Mission Locale sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ainsi qu'à celle d'Erstein.

Le travail conjoint de ces deux associations et leurs compétences complémentaires permet de travailler à lever l'ensemble des freins bloquant un projet d'insertion professionnelle et l'autonomie de ce public.

Par ailleurs, fin 2018, ces deux structures ont travaillé à l'élaboration d'une nouvelle offre de service en accompagnement en direction de certains mineurs non accompagnés, arrivés sur le territoire après 17 ans et provisoirement logés à l'hôtel dans l'attente d'une orientation vers les dispositifs dédiés. Les deux associations ont développé une offre d'accompagnement regroupant plusieurs modules complémentaires axés sur l'accès aux

droits, la santé, l'accompagnement social, la recherche d'une formation, les cours de langue ... Les premières orientations ont eu lieu au cours du 1^{er} semestre 2019. Un bilan pourra être fait en fin d'année.

En 2018, concernant ce dispositif, le Département a attribué des subventions à hauteur de 46 800 € à chacune des deux structures, soit un montant total de 93 600 €.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 93 600 € afin de financer pour l'année 2019, pour chacune de ces deux structures, un poste de travailleur social dans le cadre de la plateforme d'accueil et d'accompagnement vers l'insertion des jeunes en situation de grande précarité soit :

- le financement à la Mission Locale Pour l'Emploi de Strasbourg de 46 800 €,
- le financement à l'Etage de 46 800 €.

1-2 Une étape intermédiaire vers le logement autonome : le dispositif de logement accompagné de la colocation coachée

Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2015-2020 a pointé la difficulté rencontrée par les jeunes pour accéder à un logement autonome, notamment les jeunes sans expérience locative ou en début de parcours professionnel, en intérim, en contrat de courte durée ou sans emploi. Par ailleurs, la situation fragile de certains jeunes au regard de l'autonomie nécessite l'expérimentation d'une autonomie locative transitoire avant de pouvoir travailler l'accès au premier logement.

Aussi, le dispositif de la colocation coachée soutenu par le Département dès sa mise en place en 2011 a été inscrit dès 2010 dans le PDALPD (PDALPD 2010-2014 ; Délibération n° 96 du 14 décembre 2009), et propose aux jeunes de 18 à 30 ans une solution de logement accompagné, permettant de consolider l'autonomie et de stabiliser leur insertion sociale et professionnelle. C'est un outil complémentaire d'offre de logement adapté aux besoins des jeunes qui se situe entre les structures d'hébergement et le logement autonome.

La mise en œuvre de ce dispositif est assurée au nord du département par le Toit Haguenovien (Délibération n° 593 du 05/09/11) et au sud par l'ARSEA (Délibération n° 291 du 02/05/11). Dans les deux cas, le principe est le même, l'opérateur loue à un bailleur public ou privé un logement de type F3 ou F4 et sous-loue aux jeunes une chambre meublée. Le jeune signe une convention d'occupation précaire avec l'opérateur et paye une redevance mensuelle.

L'accueil, l'accompagnement et l'orientation sont organisés selon les profils du public.

L'opérateur assure différentes prestations :

- la recherche d'un logement adapté ;
- la gestion locative adaptée : de l'avis d'échéance au mode de paiement, en passant par la présentation de la quittance, le mode de gestion est en adéquation avec les critères pédagogiques nécessaires à l'accès au logement du jeune ;
- un accompagnement social global et renforcé (en lien avec l'insertion sociale, professionnelle et locative) effectué par un travailleur social.

En 2018, l'association le Toit Haguenovien a adapté son offre de logement à la demande et aux besoins exprimés par les partenaires locaux tout en maintenant l'offre à 10 places. La colocation développée en 2017 à Wissembourg a pris fin faute de nouveaux candidats sur ce secteur. Ainsi, la localisation des logements a évolué en conséquence et l'opérateur offre actuellement l'accueil et l'accompagnement en colocation à Haguenau (deux F4 et un F3) et à Saverne (un F3).

En 2018, le dispositif a permis l'accueil de 20 jeunes (contre 18 en 2017) avec un taux d'occupation de 79.5 %, soit en progression par rapport à 2017 où il était de 71.3%. Le redéploiement géographique d'une partie de l'offre de logement a contribué à cette évolution, tout comme le partenariat renforcé par l'association avec certains acteurs du territoire.

En effet, depuis 2018, l'association le Toit Haguenovien participe aux séances d'information sur le logement à destination des jeunes inscrits dans le dispositif « Garantie Jeunes » piloté par la Mission Locale d'Alsace du Nord. Ces rencontres régulières avec les partenaires et avec le public cible du dispositif ont permis de renforcer le lien avec les acteurs locaux, d'améliorer la connaissance du dispositif sur les territoires concernés et d'augmenter les orientations.

Enfin, l'association le Toit Haguenovien a également retravaillé l'équilibre budgétaire du dispositif en se rapprochant de la Caisse d'Allocations Familiales concernant le versement d'aides au logement et en entamant une réflexion sur la modulation du montant de la redevance en fonction des ressources perçues par les jeunes admis dans le dispositif.

Pour le territoire Sud, le dispositif mis en œuvre par l'ARSEA a évolué progressivement au cours de l'année permettant ainsi de répondre à la demande croissante, tout en augmentant la capacité d'accueil (1 F4 en plus soit 3 places).

L'ARSEA propose l'accueil en colocation de 43 jeunes au sein de 15 logements : 13 F4 soit 39 places et 2 F3 soit 4 places situés à Sélestat et Molsheim. Sur ces 43 places, vingt places sont actuellement financées par le Fonds Social Européen (FSE).

Afin de répondre au mieux à la hausse d'activité liée à l'augmentation de la capacité d'accueil, un travailleur social supplémentaire a été recruté à 0.3 ETP dès janvier 2018.

En 2018, l'opérateur a réceptionné moins de demandes que l'année précédente mais a réalisé plus d'entrées en colocation, constatant l'orientation de profils de candidats plus adaptés au dispositif que les années précédentes.

Ainsi en 2018, 49 nouvelles demandes ont été enregistrées (contre 51 en 2017) ; 29 nouvelles entrées (22 en 2017) et 24 sorties soit 60 jeunes accueillis en 2018 (51 en 2017). Le nombre de sorties positives reste important puisque la moitié des jeunes accueillis en colocation accède à un logement autonome en quittant le dispositif.

En 2018, l'association le Toit Haguenovien a été financée à hauteur de 25 000 € pour la mise en œuvre du dispositif pour 10 places par mois. Pour 2019, l'association sollicite une

subvention de 25 000 € pour un nombre de place identique.

Pour 2019, l'association ARSEA sollicite une augmentation de la subvention soit 41 975 € (contre 39 100 € en 2018) pour un nombre de place identique à 2018 dont 20 financées par le FSE. L'association motive sa demande d'augmentation de subvention par les coûts de renouvellement de mobilier pour les appartements en colocation. L'association souligne qu'un partenariat avec une nouvelle enseigne d'électroménager a été mis en place en 2019 et qu'elle envisage également de solliciter des fondations pour soutenir le projet.

En 2018, la subvention allouée à l'association ARSEA avait déjà été sensiblement revalorisée passant de 29 080 € à 39 100 €. Cette revalorisation s'est inscrite dans le cadre de l'harmonisation du montant des subventions versées aux deux associations et de l'accompagnement des opérateurs mis en place en ce sens depuis 2016.

En effet, par le passé, il existait une dynamique différente entre les deux opérateurs que le montant des subventions octroyées ne reflétait pas.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de poursuivre le dispositif de la colocation coachée sur les territoires nord et sud et de reconduire les modalités de financement à :

- l'association Le Toit Haguenovien, une subvention d'un montant de 25 000 € pour la mise en œuvre du dispositif pour 10 places par mois ;
- l'ARSEA, une subvention d'un montant de 39 100 € pour la mise en œuvre du dispositif pour 23 places par mois.

1-3 Un accompagnement vers le logement autonome, le Pass'Accompagnement

Dispositif phare du Département dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, le Pass'Accompagnement est inscrit dans le PDALHPD 2015 - 2020 afin de favoriser l'accès au logement des jeunes Bas-Rhinois défavorisés.

En effet, cet outil permet l'accompagnement vers l'insertion locative ainsi que le maintien en logement pour un public particulièrement vulnérable. L'accompagnement proposé aux jeunes vise à une insertion globale afin de consolider durablement les parcours de vie des jeunes en difficultés.

C'est à ce titre que deux associations, l'Etage et ARSEA Gala, réalisent l'accompagnement pour l'insertion sociale, professionnelle et résidentielle des jeunes qui s'inscrivent dans ce dispositif.

En 2018, ces deux opérateurs ont accompagnés 406 jeunes, dont 95 ont accédé au logement, pour un coût total de 444 779,75 € se répartissant ainsi :

- 260 jeunes accompagnés par l'association « Club de Jeunes l'Etage » pour un coût total de 321 670,14 € financé par le Département à hauteur de 275 352 €. Le co-financement est assuré dans le cadre d'une convention au titre du Fonds Social Européen (FSE).
- 177 jeunes accompagnés par l'association ARSEA Gala pour un coût total de 169 427,75 € financé intégralement par le Département.

Proposition de reconduction de l'accompagnement proposé par l'Etage et ARSEA Gala

En 2018, l'accompagnement de couples est en nette augmentation ce qui implique de la part du référent un temps plus important consacré à ces suivis car même si le projet locatif est commun, certaines problématiques doivent faire l'objet d'un suivi individualisé. Aussi, il est proposé à la Commission Permanente de décider de revaloriser, à enveloppe financière globale constante, les accompagnements couples à hauteur d'1,5 suivi soit pour l'Etage 245,85 € par suivi couple par mois, et pour ARSEA Gala 354,97 € par suivi couple par mois.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de renouveler l'habilitation des deux associations en 2019 en raison de leur expérience dans l'accompagnement des jeunes et leurs compétences dans ce domaine et de reconduire les modalités de financement du dispositif tout en introduisant une modulation quand il s'agit d'un accompagnement couple :

- l'association « Club de Jeunes l'Etage », pour l'accompagnement de 140 jeunes par mois sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg : 163,90 € par suivi individuel par mois et 245,85 € par suivi couple par mois, soit 275 352 € pour l'année 2019,
- l'association « ARSEA Gala », pour l'accompagnement de 70 jeunes par mois sur l'ensemble du département hors Eurométropole de Strasbourg : 236,65 € par suivi individuel par mois et 354,97 € par suivi couple par mois, soit 198 786 € pour l'année 2019.

L'accompagnement de chaque jeune qui intègre le dispositif peut durer jusqu'à 24 mois.

La proposition de financement est plus élevée pour ARSEA Gala afin de compenser les frais de déplacements sur l'ensemble du territoire bas-rhinois. L'association a proposé d'intervenir auprès des Missions Locales intéressées en proposant d'assurer des ateliers logement dans les groupes Garantie Jeunes. 21 ateliers ont ainsi été organisés en 2018 à Strasbourg et Molsheim.

Pour 2019, il est donc proposé à la Commission Permanente :

- de décider de reconduire la mise en œuvre du Pass'Accompagnement, auprès des deux associations opérateurs du dispositif l'Etage et l'ARSEA Gala ;
- d'approuver les modalités de financement du dispositif Pass'Accompagnement et d'attribuer une subvention à chacune des associations d'un montant de 275 352 € pour l'association « Club de Jeunes l'Etage » et de 198 786 € pour l'association « ARSEA Gala », soit un montant total de 474 138 € ;
- d'approuver les termes des projets de convention à conclure entre le Département et les deux associations, soit « Club des jeunes l'Etage » et « ARSEA Gala ».

2 - L'ACCOMPAGNEMENT VERS LE LOGEMENT A DESTINATION DES JEUNES PLUS AUTONOMES

Depuis 2015, l'association AMITEL a mis en place le dispositif Cap'Loji (conseil et accompagnement aux projets de logement des juniors) afin de guider les jeunes actifs dans la recherche d'un premier logement.

Le public concerné par ce dispositif doit être âgé de 18 à 30 ans, être en demande d'appui dans les démarches de recherche de logement (pas de soutien familial par exemple), en début de parcours professionnel, avoir une activité, un projet personnel et professionnel et disposer des ressources nécessaires pour mener à bien ce projet. Les

jeunes peuvent être orientés vers l'association par un intervenant social (travailleur social, conseiller en insertion des Missions Locales ...).

Les axes d'intervention définis par les partenaires à l'échelle départementale sont les suivants :

- informer les jeunes sur les conditions d'accès à un logement autonome et les guider dans leurs démarches en mobilisant avec eux les ressources extérieures nécessaires à la mise en place de leur projet locatif ;
- offrir aux jeunes des services techniques tels que l'organisation d'une bourse au logement, le prêt de matériel et d'outils nécessaires à une première installation ;
- mettre particulièrement en relation les offres et les demandes en recherchant, via les réseaux territoriaux, un logement adapté à la situation du jeune ;
- susciter le partenariat local ou y collaborer pour rechercher les réponses les plus pertinentes aux besoins exprimés par les jeunes sur un territoire donné.

Ce dispositif constitue un outil complémentaire en matière d'aide à l'accès au logement des jeunes. En effet, le public visé par Cap'Loji est plus autonome que le public visé par les dispositifs du Pass'Accompagnement ou la colocation coachée (dispositifs inscrits dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées - PDALHPD).

En 2018, 410 jeunes ont été rencontrés dans le cadre de Cap'Loji. 190 jeunes l'ont été au cours d'entretiens individuels et 220 ont été approchés au cours d'actions collectives animées par Cap'Loji au sein des CFA, des Missions Locales ou lors de salons. 49 jeunes accompagnés ont signé un bail, pour 67 % d'entre eux dans le parc social. Ces accès au logement se sont réalisés pour 37% d'entre eux, hors Eurométropole de Strasbourg.

Au cours de l'année écoulée, l'association :

- a renforcé sa présence sur le territoire bas-rhinois et s'est déplacée en répondant aux sollicitations des partenaires et en mobilisant à la demande son bureau mobile dénommé Loji'Truck ;
- a accentué son travail partenarial avec les acteurs locaux (Mission Locale d'Alsace du Nord ; Centres de formation des apprentis) ;
- a intensifié la mise en relation des jeunes à la recherche d'un premier logement avec les propriétaires bailleurs (cet axe est en plein développement et Cap'Loji étudie des pistes d'évolution).

Le coût de fonctionnement du dispositif Cap'Loji pour 2019 est évalué à 124 200€. Il était de 118 973 € en 2018. L'association envisage en effet de développer le volet de mise en relation avec les bailleurs privés par le recrutement d'un salarié avec un profil d'agent immobilier.

Le Département est sollicité par l'association à hauteur de 28 000 €. En 2018, la participation financière du Département était identique.

Le montant de la participation de l'Eurométropole de Strasbourg était en 2018 de 15 000 €. Action Logement apporte un soutien financier à hauteur de 4 000 € et la Région Grand Est contribue à hauteur de 20 000 €. AMITEL apporte un financement propre à Cap'Loji à hauteur de 34 640 €. L'association est en recherche constante de financements complémentaires afin de garantir l'équilibre financier de Cap'Loji et sollicite tout au long de l'année les fondations, les banques et répond également à de nombreux appels à projet.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à l'association AMITEL,

une subvention d'un montant de 28 000 € pour 2019 et d'approuver les termes du projet de convention afin de poursuivre le dispositif Cap'Loji en 2019 et permettre à l'association de poursuivre le renforcement de ses actions sur l'ensemble du territoire bas-rhinois.

Ces propositions ont reçues un avis favorable des commissions territoriales Sud, Nord et Eurométropole le 9 septembre 2019 et de la commission thématique Emploi Insertion et Logement le 16 septembre 2019.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide pour l'année 2019 :

- de reconduire la mise en œuvre de la plateforme d'accueil et d'accompagnement des jeunes en difficulté par l'association l'Étage et la Mission Locale Pour l'Emploi de Strasbourg ; la mise en œuvre du dispositif de colocation coachée par le Toit Haguenovien et par l'ARSEA ; la mise en œuvre du dispositif Pass'Accompagnement par l'Étage et par l'ARSEA GALA ; la mise en œuvre du dispositif Cap'Loji par l'association Amitel ;

- d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2019 :

- pour le financement de deux postes de travailleurs sociaux dans le cadre de la plateforme d'accueil et d'accompagnement, l'un à l'Étage pour un montant de 46 800 € et l'autre à la Mission Pour l'Emploi de Strasbourg pour un montant de 46 800 € ;

- pour le financement de la colocation coachée : 64 100 € répartis entre 25 000 € au Toit Haguenovien pour la mise en œuvre du dispositif pour 10 jeunes et de 39 100 € à l'ARSEA pour 23 jeunes ;

- pour le financement du dispositif Pass'Accompagnement : subvention d'un montant de 275 352 € pour l'Étage et de 198 786 € pour l'ARSEA GALA soit un montant total de 474 138 € ;

- pour le financement du dispositif Cap'Loji : une subvention d'un montant de 28 000 € pour l'association AMITEL ;

- d'approuver les termes des projets de convention annexées à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, l'Étage et la Mission Locale pour l'Emploi concernant la plateforme d'accueil et d'accompagnement ; entre le Département et les opérateurs de la colocation coachée Le Toit Haguenovien et l'ARSEA ; entre le Département et les opérateurs du Pass'Accompagnement l'Étage et l'ARSEA GALA ; entre le Département et Amitel concernant Cap'Loji ;

- d'autoriser son président à signer ces conventions.

Strasbourg, le 20/09/19
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY